

Communiqué aux médias concernant l'assemblée plénière de la Conférence centrale des 15 et 16 mars 2013 à Delémont (JU)

«Le meilleur moyen de prédire l'avenir, c'est de le construire.» (Willy Brandt)

Lors de sa première assemblée plénière de l'année 2013, la Conférence centrale catholique romaine de Suisse (RKZ) s'est penchée sur des questions touchant l'avenir: quelles évolutions devraient préoccuper plus particulièrement l'Eglise et les corporations de droit public ecclésiastique? Qu'en sera-t-il du cofinancement des tâches accomplies par l'Eglise à l'échelon de la Suisse et des régions linguistiques? En quoi pourrait-on améliorer la communication de la Conférence centrale au futur?

Dans son allocution de bienvenue à Delémont, le président de la Conférence centrale, Hans Wüst, parla d'une «semaine mémorable» à propos de la récente élection inattendue d'un jésuite et cardinal argentin en qualité de chef de l'Eglise catholique romaine. Toutefois, il a insisté aussi sur le fait que la vie ecclésiale se déroule à l'échelon local: «On ne saurait charger autrui d'être chrétien à sa place. Mais il est plus motivant de défendre la foi et l'Eglise lorsque nous nous sentons soutenus par le pape et les évêques, et que nous éprouvons l'impression qu'eux aussi perçoivent les signes des temps et encouragent notre participation active à la vie ecclésiale.» C'est dans le même esprit qu'Hans Wüst a introduit la partie thématique de l'assemblée plénière consacrée à l'«avenir de l'Eglise catholique en Suisse en tant que défi lancé à la Conférence centrale et à ses membres». Il proposa de la placer sous cette affirmation entendue lors d'une cérémonie de confirmation de jeunes gens et jeunes filles: «Qui ne s'ouvre pas à l'avenir fait un mauvais usage du présent et méprise le passé.»

Dix thèses concernant l'avenir soumise au débat

A partir de dix thèses énoncées, les délégués ont discuté intensément au sein de groupes de travail des évolutions auxquelles la Conférence centrale devra veiller plus particulièrement si elle entend être à la hauteur des défis qui l'attendent. Les trois thèses ci-dessous ont retenu l'attention de la majorité de l'assistance:

- En matière de ressources humaines et financières, on ne peut plus tabler sur la moindre croissance. A lui seul, un statu quo constituerait une victoire. Un amenuisement sera la règle à bref délai.
- La caution accordée par la société à l'Eglise diminue. Le soutien de l'Etat perdra de son importance.
- La foi et l'appartenance à l'Eglise ne sont plus cultivées ni transmises automatiquement. Ce phénomène, aujourd'hui déjà manifeste, est destiné à s'accroître demain encore.

Les délégués ont par ailleurs manifesté un grand intérêt pour une onzième thèse formulée par l'un des groupes de travail et conçue comme une réponse à l'affaiblissement de la considération dont jouit l'Eglise dans la société:

- L'avenir de l'Eglise doit reposer sur deux piliers de même importance: le pilier pastoral et le pilier de droit public ecclésiastique.

Le groupe a ajouté cette précision selon laquelle «même importance» n'est pas synonyme de «même nature», le premier de ces deux concepts impliquant l'idée d'estime et de reconnaissance mutuelles. Il l'a fait suivre de cette remarque assortie d'un point d'exclamation: «A tous les niveaux!» Autrement dit à l'échelon non seulement local mais encore diocésain et suisse.

Les propositions de concrétisation de ces thèses se sont caractérisées par une grande diversité. Il a été notamment suggéré ceci: une définition claire des priorités tiendra compte de la raréfaction des moyens financiers; l'enseignement religieux aux enfants et aux jeunes et le développement de centres spirituels favoriseront la transmission de la foi; une meilleure mise en valeur, cela dans un contexte approprié, des prestations des Eglises et de leur présence au sein de la société sera garante de soutien plus fort de la part de la société.

Ouverture d'une procédure de consultation concernant la réorientation de l'engagement en Suisse de l'Action de Carême

La réorientation de l'engagement en Suisse de l'Action de Carême a constitué le sujet principal de l'ordre du jour de l'assemblée plénière statutaire. Depuis sa fondation, la Conférence centrale assure conjointement avec l'œuvre d'entraide le financement des tâches accomplies par l'Eglise à l'échelon de la Suisse et des régions linguistiques. Or, voilà des décennies que la Conférence centrale assume à cet égard une part de responsabilité croissante comparativement à son partenaire. Par conséquent, si l'Action de Carême décide de réduire plus fortement encore sa participation au financement de son «secteur suisse» au cours des prochaines années, il appartiendra aux membres de la Conférence centrale de fournir des fonds supplémentaires afin d'éviter un affaiblissement trop sensible de l'action de l'Eglise au niveau national et des régions linguistiques. Dans cette perspective, la présidence a soumis au débat une proposition selon laquelle la Conférence centrale devrait augmenter sa participation au crédit du cofinancement de 3% annuellement jusqu'en 2018. Néanmoins, des mesures d'économie resteront indispensables même si une partie importante du recul de la participation de l'Action de Carême pourra être compensée grâce à la hausse envisagée.

Un vote consultatif a révélé que cette proposition est susceptible d'être maintenue. La prochaine étape consistera en une consultation des exécutifs des organisations ecclésiastiques cantonales afin de réunir un maximum d'éléments solides sur lesquels appuyer des propositions de décisions. Toutefois, a-t-on fait remarquer, l'évolution financière au sein des cantons est malaisée à prévoir, ne serait-ce qu'en raison des initiatives en cours à propos des impôts ecclésiastiques. Il a été souligné également que le travail de conviction indispensable à mener auprès des communes ecclésiastiques/paroisses et des législatifs des organisations ecclésiastiques cantonales n'aura de chance de succès que si la Conférence des évêques suisses et les diocèses soutiennent de leur côté cette cause. En effet, obtenir la mise à disposition de fonds supplémentaires provenant des impôts ecclésiastiques pour le financement de l'échelon supérieur de l'Eglise se révélera difficile si certains représentants de la hiérarchie ecclésiastique continuent à remettre en question le bien-fondé de ces impôts et des structures de droit public ecclésiastique.

«Nous créons de la valeur pour l'Eglise dans le monde d'aujourd'hui»

En allouant des fonds à la Conférence centrale – que cette dernière distribue pour le financement de diverses tâches ecclésiastiques accomplies à l'échelon supra cantonal et supra diocésain – les organisations ecclésiastiques cantonales contribuent pour beaucoup à la résolution de tâches communes de l'Eglise. Cette plus-value est mal connue au sein des communes ecclésiastiques/paroisses et des législatifs des organisations ecclésiastiques cantonales: les institutions financées paraissent lointaines, et nombre de leurs activités ont quelque chose d'abstrait. Si l'on veut inciter à verser des contributions plus importantes, il y a lieu de créer une proximité, de s'adresser aux sentiments, de démontrer des avantages et de s'exprimer de manière parlante. Pour atteindre un tel objectif, la Conférence centrale a besoin d'un

concept de communication adapté au monde d'aujourd'hui et ayant l'aval de ses membres. Un mandat de projet sera confié à cet égard. Quant à la mise en œuvre du concept, elle relèvera d'un groupe de travail formé à la fois de délégués à la Conférence centrale, d'experts ainsi que de chargés de l'information des organisations ecclésiastiques cantonales et des diocèses.

Prise de congé du dernier représentant à la Conférence centrale de l'époque des pionniers

Les assemblées plénières de la Conférence centrale constituent des occasions de resserrer les liens avec les organisations ecclésiastiques cantonales des lieux de leur déroulement. Cette fois-ci, il s'agissait du plus jeune des cantons suisses. L'Eglise catholique dans le canton du Jura était représentée par la vice-présidente du Conseil de la Collectivité ecclésiastique cantonale, Floriane Chavanne, le vicaire épiscopal Jean-Jacques Theurillat et le chanoine Jean-Marie Nusbaume, avec lesquels des échanges intéressants ont eu lieu au cours du repas du soir.

De même, à intervalles réguliers, l'assemblée plénière de la Conférence centrale est appelée à prendre congé de délégués. Cette fois-ci, il s'agissait de l'administrateur de l'Eglise cantonale neuchâteloise, Bernard Jordan, qui a pris sa retraite après plus de trente ans d'exercice de cette fonction et de présence au sein de la Conférence centrale. Bernard Jordan était le dernier délégué à en avoir connu l'essentiel du développement et à pouvoir en témoigner: bien des sujets ont occupé les travaux de la Conférence centrale de manière récurrente, mais il n'en demeure pas moins qu'elle a profondément évolué. Cependant, il est un élément qui n'a jamais varié en son sein, à savoir une collaboration empreinte d'amitié et de respect pour tous les membres, qu'ils soient grands et forts financièrement ou, au contraire, petits et modestes.

Zurich, le 22 mars 2013

Daniel Kosch